



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1998**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 26, chemin de la Tassine et appartenant à M. Olivier Drevon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017**Décision n° CP-2017-1998**

commune (s) :	Saint Genis Laval
objet :	Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 26, chemin de la Tassine et appartenant à M. Olivier Drevon
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin de la Tassine à Saint Genis Laval, la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain partiellement bâtie supportant une dépendance dont la démolition, à l'initiative du vendeur, interviendra avant la réitération de l'acte. Cette parcelle est issue de la parcelle cadastrée AT 291 d'une superficie d'environ 112 mètres carrés, concernée au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) par l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 33, située 26, chemin de la Tassine à Saint Genis Laval et appartenant à monsieur Olivier Drevon.

En cohérence avec cette acquisition, l'emplacement réservé restant inscrit sur la solde du terrain demeurant la propriété de monsieur Olivier Drevon, pourra être supprimé par la Métropole lors d'une prochaine procédure de modification ou de révision du PLUH, eu égard au besoin moindre en superficie de terrain au regard des travaux à réaliser.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait au prix de 4 480 €, soit 40 € le mètre carré de terrain.

En outre, compte tenu du coût des travaux de démolition et de rescindement engendrés pour l'édification d'une nouvelle clôture au nouvel alignement rendus nécessaires par le projet de voirie et pris en charge par le vendeur, une indemnité de 6 528 € sera versée par la Métropole à monsieur Olivier Drevon à titre de compensation.

Les frais inhérents à la réalisation du document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 11 008 € (y compris une indemnité compensatrice de 6 528 €), soit 40 € le mètre carré, d'une parcelle de terrain partiellement bâtie supportant une dépendance dont la démolition, à l'initiative du vendeur, interviendra avant la réitération de l'acte, issue de la parcelle cadastrée AT 291 d'une superficie d'environ 112 mètres carrés, concernée au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) par l'emplacement réservé de voirie n° 33, située 26, chemin de la Tassine à Saint Genis Laval et appartenant à monsieur Olivier Drevon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4366, le 30 janvier 2017 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 11 008 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.